COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 JANVIER 2015

<u>Etaient présents</u>: Tous les membres en exercice, à l'exception de Mesdames Amandine GUYOMARD (procuration à Madame Nathalie POULARD), Valérie LE FAOU VILLARBU (procuration à Monsieur Jean-Marc BREN) et Christine MORIN (procuration à Madame Fabienne LE GARS) ainsi que Monsieur Bruno CARIOU (procuration à Monsieur Robert BOUGUEON)

Secrétaire: Madame Mélanie DUCROT.

En ouverture de séance, Monsieur Raynald TANTER, Maire, évoque la naissance de la petite Mina au foyer de Madame Fanny MONOT, employée territoriale.

Il informe l'Assemblée que le bulletin communal est sous presse ; un bulletin interne au personnel communal est également en cours d'élaboration.

Sur un autre plan, il souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Pascal THERY, correspondant du Ouest France, celui-ci connaissant des problèmes de santé.

Monsieur Raynal TANTER remercie également les pompiers qui sont intervenus rapidement sur l'incendie qui s'est produit sur le port de Saint-Guénolé et qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

Enfin, Monsieur Raynald TANTER rappelle la récente réunion du Conseil Communautaire du 28 Janvier dernier où il était notamment question du Débat d'Orientations Budgétaires et du contrat de territoire, adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Lors de la dernière séance du Conseil Général présidée par Monsieur Pierre MAILLE, il a été également question de ces contrats de territoire. Cette réunion était emprunte d'émotion, Monsieur Pierre MAILLE quittant prochainement la présidence.

Monsieur Raynald TANTER termine cette introduction par l'annonce de la visite du Secrétaire Général de la Préfecture prévue le 4 Mars prochain.

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2014.

Aucune remarque n'est émise sur le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 Novembre 2014.

Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

Monsieur Jean-Louis BUANNIC présente les grandes lignes caractérisant l'exercice budgétaire 2015

I) **Budget principal**

Monsieur Jean-Louis BUANNIC souligne le contexte de restrictions étatiques (- 12,5 % en ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement). D'un côté plus positif, il constate que la dette diminue et que la commune n'a contracté aucun emprunt toxique.

Il énumère les projets d'investissement (page 7 du document remis aux membres du Conseil Municipal). Monsieur Jean-Louis BUANNIC dit qu'il faut rester vigilant et prévoir des économies, renégocier certains emprunts. Il n'est pas prévu d'augmentation d'impôts, mais l'Etat réévaluera forfaitairement les bases de **0.9** %, ce qui se répercutera sur la feuille du contribuable.

Monsieur Raynald TANTER explique que l'année 2015 est une année consacrée aux études pour les gros investissements : aménagement de Saint-Guénolé, restructuration extension de la mairie. Pour 2015, on investit dans des travaux d'entretien (bâtiments du stade, voirie). Il y a cependant un investissement financier dès cette année pour la Mairie (l'acquisition d'un immeuble). Il faut de la rigueur et de la vigilance pour des dépenses pluriannuelles qui débuteront dès l'an prochain.

Monsieur Jean-Louis BUANNIC passe ensuite en revue les budgets annexes :

- Budget annexe de l'assainissement où de gros investissements sont encore prévus.
- Ports de plaisance de Penmarc'h. On prévoit d'élargir la cale à Kérity mais la dépense sera imputée sur le budget principal.
- Camping municipal de Toul Ar Ster, qui devrait être équilibré mais doit digérer les investissements réalisés en 2012 et 2013.
- Budget annexe du cinéma Eckmühl. Un léger déficit est prévu mais cela en vaut la peine vu son rayonnement.
- Budget annexe du lotissement de Kerganten. Quand les quatre derniers lots auront été vendus, il restera un déficit de 120 000 € pris en charge par la commune (le prix de revient au m²:80 €, prix de vente au m²:50 €).

Ouvertures de crédits en investissement : budget principal ; budget annexe de l'assainissement ; budget annexe du camping municipal de Toul Ar Ster.

Monsieur Jean-Louis BUANNIC met en avant l'importance de ces ouvertures de crédits afin d'éviter une rupture dans l'exécution des chantiers.

Accord unanime du Conseil municipal sur les ouvertures de crédits proposées concernant le budget principal ainsi que les budgets annexes de l'assainissement et du camping municipal, ceci dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2014.

Fixation de l'indemnité allouée au comptable du Trésor.

Monsieur Jean-Louis BUANNIC souligne l'intérêt d'avoir un œil extérieur sur les comptes de la commune, les conclusions de la comptable du Trésor corroborent celles des services municipaux sur l'état des finances.

Monsieur Raynald TANTER ajoute que ces consultations sont nécessaires du point de vue de la sécurisation des analyses financières.

Monsieur Maurice LE FLOC'H souhaiterait que l'on utilise le terme de pertinentes plutôt que nécessaires.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de fixer à **50%** du taux maximum prévu par la loi l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.

Admission en non valeur de titres de recettes.

Monsieur Jean-Louis BUANNIC rappelle que cette procédure ne supprime pas la dette des redevables, mais ne représente qu'une mesure administrative dégageant la responsabilité du comptable. Une procédure est d'ailleurs en cours pour des impayés de loyer.

Accord unanime du Conseil municipal pour l'admission en non valeur de titres de recettes pour un montant de 3 391.78€ pour la commune et de 302.79 € pour les ports de plaisance.

<u>Construction de 6 logements locatifs par la SA d'HLM « Aiguillon Construction »</u> Hent Dall Jean Tanneau : demande de garantie d'emprunt.

Monsieur Jean-Louis BUANNIC présente la demande de garantie d'emprunt de 361 208 € sollicitée par la SA d'HLM « Aiguillon Construction » pour la réalisation de six logements locatifs à Saint-Guénolé.

A ce sujet, Monsieur Denis STEPHAN, Directeur Général des Services, précise que les ratios prudentiels édictés par la législation à propos de l'encourt des emprunts garantis ne s'appliquent pas aux organismes HLM.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour garantir l'emprunt de **361 208 €** destiné au financement de six logements locatifs Hent Dall Jean Tanneau.

<u>Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : projet du schéma de mutualisation : avis du Conseil Municipal.</u>

Monsieur Raynald TANTER décrit le travail de co-construction mené avec les communes concernant le schéma de mutualisation élaboré en application de l'article L5211-39-1 du code général des Collectivités Territoriales, avec ses trois étapes (Etat des lieux, services à mutualiser dès 2015, services à mutualiser à moyen terme dans le cours du mandat).

Il souligne à ce sujet des opportunités qui peuvent surgir. Il en va ainsi de l'acquisition de tablettes tactiles sur lesquelles les conseillers communautaires pourront suivre les rapports des réunions avec les divers documents. Les communes auront la possibilité de se joindre à la commande.

Accord unanime sur le schéma de mutualisation et le projet de délibération concordante.

Travaux de rénovation et d'extension de la Mairie : acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section BK n° 203.

Monsieur Raynald TANTER rappelle la commission plénière du 15 Décembre 2014 et le consensus qui s'en dégageait concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section BK n° 203 afin de permettre l'extension de la Mairie.

Monsieur Robert BOUGUEON regrette les travaux effectués à la Maison Pour Tous. La caserne des pompiers étant bientôt disponible suite au transfert à Pendreff, on aurait pu tout raser et tout regrouper sur place.

Monsieur Raynald TANTER dit que cela aurait pu être effectivement une piste de réflexion. Au stade où l'on en est aujourd'hui, il n'est pas question de faire du luxe. Il faut de l'efficacité et de la sobriété, avec l'objectif de maintenir un bon niveau de service public au sein de la Mairie.

Accord unanime du Conseil Municipal pour l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section BK n° 203 appartenant à la famille LE CORRE au prix de **79 000 €**, tous les frais étant à la charge de la commune, ceci dans l'objectif de l'utiliser pour une extension de la Mairie.

Réfection de la rue du port : fonds de concours de la Communauté de Communes et du SDEF.

Après présentation par Monsieur Jean-Louis BUANNIC, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les participations de la CCPBS et de la CEGELEC pour un montant respectif de 10 800 € HT et de 12 200 € HT correspondant à la réfection des tranchées rue du Port.

Giratoire de Prat Gouzien, fonds de concours pour aménagements paysagers.

Monsieur Jean-Louis BUANNIC souligne la faible participation demandée à la Commune (15 000 €). Monsieur Raynald TANTER rappelle qu'il s'agit d'une estimation qui devra être confirmée par les résultats de l'appel d'offres. Il poursuit sur le fait que le futur giratoire va améliorer l'esthétique à l'entrée du bourg. Les travaux de viabilisation sur la partie sud vont débuter au mois d'avril et il y a de gros espoirs d'installation d'entreprises.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la prise en charge des aménagements paysagers du giratoire de Prat Gouzien ainsi que le principe de la cession d'une petite partie de la parcelle communale cadastrée section ZO n° 109.

<u>Fixation de la participation des familles à un séjour au ski organisé par l'Espace</u> <u>Jeunes.</u>

Madame Dominique PLOUHINEC, Adjointe au Maire, présente le projet d'un séjour au ski préparé par l'Espace Jeunes en Andorre, du 7 au 14 Février 2015. La participation de la Commune est de 70 € par jeune. Les quatre catégories de tarifs tiennent compte du quotient familial.

Au sujet des tarifs 1 et 2, Monsieur Raynald TANTER apporte une modification : il faut lire quotient familial de 6 011 € et non 60 116 €.

Accord unanime du Conseil Municipal sur ces différents tarifs et sur la participation de la commune à ce séjour au ski.

<u>Demande de subvention présentée par le Collège Paul Langevin pour un voyage en</u> Italie.

Madame Dominique PLOUHINEC soumet au Conseil Municipal le projet de voyage en Italie préparé par le Collège Paul Langevin pour les latinistes. 11 enfants de Penmarc'h sont concernés.

A l'unanimité, l'Assemblée décide le versement d'une subvention de 38.10 € par famille concernée (22.85 € pour les 3 premiers jours + 3.05 € par jour supplémentaire).

Demande de subvention pour fournitures scolaires présentée par la famille d'un enfant de Penmarc'h fréquentant la section SEGPA du Collège Laënnec de Pont-L'Abbé.

Madame Dominique PLOUHINEC, informe l'Assemblée que la famille d'un enfant de Penmarc'h fréquentant la section SEGPA du Collège Laënnec de Pont-L'Abbé souhaite bénéficier des mêmes subventions que les enfants fréquentant les collèges Paul Langevin et Saint Joseph du Guilvinec où cette section n'existe pas.

Cette famille sollicite donc une aide de **49** € pour fournitures scolaires et **25** € pour un séjour sportif et culturel au centre nautique de Tréffiagat.

Accord unanime du Conseil Municipal pour attribuer cette subvention, cette décision ayant une portée générale pour les familles de Penmarc'h ayant un enfant en section SEGPA.

Adhésion de la commune au groupement de commande d'achat d'électricité dans lequel le SDEF agira comme coordonateur.

Monsieur Jean-Louis BUANNIC rappelle que suite à l'ouverture des marchés de l'énergie certains tarifs réglementés de vente de fourniture d'électricité disparaitront le 1^{er} janvier 2016 (tarifs jaunes et verts).

Il propose donc que la commune adhère au groupement de commande d'achat d'énergie géré par le Syndicat d'Energie et d'Equipement du Finistère.

Monsieur Raynald TANTER poursuit sur le fait que c'est l'occasion de revoir tous les contrats d'abonnement E.D.F. où il y a visiblement des possibilités d'économie en la matière.

Monsieur Jean-Marc BREN demande si l'école privée Saint-Joseph pourrait bénéficier également de ces tarifs ? Monsieur Jean-Louis BUANNIC ne peut répondre et se renseignera à ce sujet auprès du SDEF.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande d'achat d'énergie sous l'égide du SDEF en se limitant pour le moment aux contrats jaunes et verts.

<u>Présentation d'un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux.</u>

Monsieur Jean-Louis BUANNIC informe le Conseil Municipal que, tous les ans, les communes peuvent présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ; il propose que cette demande de financement concerne la réfection des bâtiments du terrain municipal des sports pour un montant de **450 000** € étalé sur les exercices 2015 et 2016.

Monsieur Raynald TANTER dit qu'il sera question de ce dossier lors de la visite du secrétaire Général de la Préfecture et qu'il est donc bon que l'on se positionne.

Madame Brigitte BOLZER demande quel pourrait être le montant de cette subvention. Monsieur Denis STEPHAN évoque un pourcentage maximum de 30 % du coût de l'investissement.

Accord unanime de l'Assemblée pour présenter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux concernant la réfection des bâtiments du terrain municipal des sports, l'investissement étant estimé à **450 000 € HT**.

Acquisition de matériel pour le centre nautique : demande de subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur Maurice LE FLOCH, Adjoint au Maire expose que, dans le cadre du développement du Centre Nautique Municipal, il est nécessaire de procéder à l'achat de 12 paddles et 16 kayaks pour un prix du 10 759.85 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux acquisitions en cause et de solliciter du Conseil Général une subvention (30% du montant HT) pour aider à leur financement.

Approbation de la révision partielle du Plan Local d'Urbanisme.

Madame Nathalie POULARD, Adjointe au Maire, rappelle que par jugement du 8 Février 2013, le Tribunal Administratif de Rennes a prononcé l'annulation partielle du P.L.U. de la commune de Penmarc'h, en tant qu'il classait en zone N (auparavant zone UC) les parcelles cadastrées section BR n° 18 et BR n° 19 a et b et en zone 1 AUC au lieu de UC la parcelle cadastrée section AO n° 528

Madame Claudine CABON apprécie le document avec plans qui était joint au rapport au Conseil Municipal. Elle ajoute qu'elle aurait aimé en disposer dès la réunion de la commission. Monsieur Raynald TANTER répond que cette remarque est prise en compte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur concernant le classement en zone UC de la partie nord des parcelles cadastrées secteur BR n°18 et BR n°19 b et le reclassement de la parcelle AO n° 528 en zone UC.

Inventaire des zones humides sur la commune de Penmarc'h.

Madame Nathalie POULARD présente à l'Assemblée la cartographie de l'inventaire des zones humides de la commune de Penmarc'h.

248,7 hectares sont classés en zone humide, principalement les roselières et habitats littoraux, ainsi que les différents stades de prairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la cartographie de l'inventaire des zones humides qui lui est présentée.

Demande de rétrocession à la commune de la voirie du « Hameau du Viben ».

Madame Nathalie POULARD rappelle au Conseil Municipal que le « Hameau du Viben » est un lotissement privé situé entre la route du Viben et le chemin du Layou. Au moment de sa réalisation, la commune avait accepté le principe de la cession à la collectivité de la voirie et réseaux de ce lotissement.

Accord unanime de l'Assemblée pour cette cession, sous réserve du parfait état des différents ouvrages concernés.

Demande de cession d'une parcelle appartenant au domaine public communal.

Madame Nathalie POULARD expose à l'Assemblée que Madame Danièle MAUBIAN, demeurant 408, Impasse Cost Ar Ster, sollicite l'acquisition d'une parcelle communale d'environ 60 m² située au bout de cette impasse, inutilisée et en friche. Madame Nathalie POULARD précise que l'entretien de cette parcelle est assuré par Madame MAUBIAN.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le principe de la cession de cette parcelle à Madame Danièle MAUBIAN, sous réserve des résultats de l'enquête publique qui devra être menée à ce sujet, s'agissant du domaine public communal qui devra auparavant être désaffecté.

Aide aux ravalements de façades.

Madame Nathalie POULARD rappelle à l'Assemblée que, depuis le 1er Janvier 2014, la Communauté de Communes est seule habilitée à verser une aide pour le ravalement des façades, alors qu'auparavant cette subvention de 10% soumise à condition et à plafond de ressources, était partagée entre la CCPBS et les communes.

Un dossier a pris du retard pour des raisons indépendantes du demandeur. Celui-ci a donc obtenu une dérogation par la CCPBS compte tenu que l'instruction a été engagée avant le 1^{er} janvier 2014. Monsieur Raynald TANTER espère que ce dossier sera le dernier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer à Monsieur LE TENNIER une aide communale de 222.88 € pour le ravalement de sa propriété située à Kérity.

Aide à l'accession à la propriété.

Madame Nathalie POULARD informe le Conseil Municipal du fait que, suivant les critères définis par la délibération du 4 novembre 2011, la commission d'attribution des aides à la propriété, réunie le 15 Janvier 2015, propose d'allouer une aide de **3000** € à Monsieur Hervé VAILLANT pour l'acquisition d'une habitation chemin de Kerobin.

Monsieur Hervé VAILLANT annonce qu'étant concerné il ne prendra pas part au vote. Monsieur Jean-Marc BREN déclare que lui-même et Madame LE FAOU VILLARBU vont s'abstenir car il s'agit d'un élu de la commune. Monsieur Raynald TANTER répond que cette subvention n'est pas interdite par les textes car elle n'entre pas dans le cadre des fonctions de Monsieur Hervé VAILLANT. Un élu est un contribuable comme les autres et dès lors que les conditions sont requises pour bénéficier d'un dispositif existant, il ne doit pas en être exclu.

Le Conseil Municipal décide donc le versement de cette aide de 3000 € à Monsieur Hervé VAILLANT par vingt-six voix pour et deux abstentions.

Rénovations des salles pour les TAPS à l'école Auguste Dupouy et réalisation de sanitaires au pôle enfance jeunesse de Kérity : demandes de subvention auprès de la CAF.

Madame Dominique PLOUHINEC fait part des travaux prévus à l'école Auguste Dupouy pour permettre l'accueil des Temps d'Activités Périscolaires, ainsi qu'au pôle enfance jeunesse de Kérity (création de sanitaires et extension de la salle de restauration).

Accord unanime du Conseil Municipal pour solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention correspondant à un montant des travaux de 100 000 €.

Convention Commune-Tennis Club pour mise à disposition d'équipements de tennis.

Monsieur Rémi MOALIC, Conseiller Municipal délégué aux équipements sportifs et associations sportives présente le projet de convention entre la Commune et le Tennis Club de Penmarc'h pour la mise à disposition d'équipements de tennis couverts et non couverts au terrain municipal des sports. Il précise que cette convention est établie à la demande de l'assureur de l'association.

A l'unanimité, l'assemblée approuve ce projet de convention que Monsieur Le Maire est autorisé à signer.

Visites nocturnes du phare d'Eckmühl, révision des tarifs.

Madame Marie Claire DUPONT, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est proposé de réviser les tarifs des visites nocturnes du phare d'Eckmühl, organisées les mardis en juillet et août, de 21h30 à 23h30, afin de les rendre plus en adéquation avec la qualité de la prestation et son caractère exceptionnel. De plus, les employés sont au nombre de trois au lieu de deux.

Madame Florine LE PAPE, demande pourquoi ces visites nocturnes ne sont pas plutôt organisées le Lundi, dans la continuité du marché.

A ce sujet, Madame Karine COSQUERIC, Adjointe au Maire, fait valoir que les horaires de visite du phare d'Eckmühl et du Centre de Découverte Maritime vont être élargis jusqu'à 19h30. Pour ce qui est des visites nocturnes, un système de réservation par internet va être créé ; il s'agit de visites personnalisées spéciales où le personnel à une double mission, informer sur la localisation des différents feux existant sur la côte et assurer la sécurité du public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ces nouveaux tarifs.

Reversement de la recette de séances du cinéma à l'hebdomadaire « Charlie Hebdo ».

Madame Marie Claire DUPONT, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que deux séances de cinéma concernant la projection du film « c'est dur d'être aimé par les cons » se sont déroulées le Dimanche 18 Janvier 2015, la recette étant de 912 €.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de verser cette recette à l'hebdomadaire « Charlie Hebdo ».

Madame Claudine CABON trouverait intéressant que cette opération soit reconduite pour d'autres associations, d'autres causes. Madame Marie Claire DUPONT lui répond pourquoi pas, si l'occasion s'en présente.

Exutoire pour évacuation des eaux du marais du Ster : demande de renouvellement d'autorisation d'occuper le domaine public d'État.

Madame Nathalie POULARD expose à l'Assemblée que l'autorisation d'occuper le domaine public d'Etat pour permettre l'implantation d'un exutoire servant à l'évacuation des eaux des marais vers la mer à travers la plage du Ster est arrivée à échéance au 31 Décembre 2014 et qu'il convient de solliciter son renouvellement jusqu'au 31 Décembre 2018.

Monsieur Maurice LE FLOC'H s'interroge sur le fait que ce renouvellement n'est sollicité que sur une courte durée (4 ans) Monsieur Denis STEPHAN répond que cela correspond à un souci d'harmonisation avec les autres Autorisations d'Occupation Temporaire dont bénéficie la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le renouvellement de l'autorisation d'occuper le domaine public d'Etat pour l'exutoire du Ster jusqu'au 31 Décembre 2018.

Avenants aux marchés passés pour la rénovation du clocher de l'Eglise Sainte Nonna.

Madame Marie Claire DUPONT expose au Conseil Municipal que la commission d'Appel d'Offres a validé 3 avenants aux marchés passés pour la rénovation du clocher de l'Eglise Saint Nonna qui concernent les lots suivants :

- Lot n° 2 sculpture : montant 3 143 € HT

- Lot n° 5 menuiserie : 693.40 € HT

- Lot n° 6 Cloches, paratonnerre : 4 232.22 € HT

A l'unanimité, l'Assemblée autorise le Maire à signer ces trois avenants.

Marchés passés par délégation du Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des deux marchés passés par délégation au Maire en Janvier 2015 (Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments du stade municipal. Changement des huisseries de la Mairie)

Questions posées par le groupe de la minorité au Conseil Municipal du 30 Janvier 2015 (voir liste jointe).

<u>I - Économie</u>: Point sur l'évolution de l'activité portuaire / demande d'une étude prospective pour la définition d'une stratégie de développement économique du secteur portuaire de Saint-Guénolé.

Monsieur Raynald TANTER dit que les chiffres 2014 concernant l'activité portuaire du port de Saint Guénolé ne sont pas bons (baisse des volumes et des prix moyens). Mais, d'une analyse un peu plus fine, cela vient de débarquements dans les ports voisins et du fait qu'il y a eu moins de marées en début d'année à cause de la météo. Dans des conditions normales, les chiffres auraient été à peu près identiques à ceux de l'année précédente.

Il apparaît que la Chambre de Commerce et d'Industrie n'a plus les moyens d'investir sur les sites. Un groupe de travail concernant les différents acteurs de la pêche bigoudène a été mis sur pied. Le port de Saint Guénolé sera au cœur de sa réflexion. Par ailleurs, l'étude stratégique sur les ports départementaux sera rendue au mois de mai prochain.

L'inconvénient principal du port de Saint Guénolé se trouve dans son accès, mais nous avons des installations de mareyage aux normes. Il existe un problème concernant le modèle économique de la pêche cornouaillaise pour laquelle une évolution est à prévoir.

Monsieur Robert BOUGUÉON affirme que l'accès au port de Saint Guénolé est, pour lui une chance, car on échappera ainsi à un port de plaisance. La sirène d'alarme est tirée depuis longtemps sur le fait que les hauturiers quittent le port, avec l'argent public. Il n'y aura donc plus de pêche hauturière pendant longtemps à Saint Guénolé. Cependant, on peut garder une pêche côtière et la faire fructifier (l'exemple d'Audierne avec ses canots : pêche de qualité et entente entre les professionnels). Il faut garder les bolincheurs , quatre ou cinq patrons sont près de la retraite et pourraient les revendre à des prix corrects, mais les gros armements font de la surenchère.

Il n'est pas certain que la fermeture de la pêche du soir fonctionne.

Monsieur Raynald TANTER dit que l'on ne peut être que d'accord avec les propos de Monsieur Robert BOUGUÉON et que ce cri d'alerte est recevable.

Monsieur Robert BOUGUÉON se fait l'écho d'une demande des côtiers qui souhaiteraient présenter des étals pour mettre en vente directe leur pêche, ce qui leur serait profitable et allégerait les apports aux organisations de professionnels.

Monsieur Rémi MOALIC apporte un bémol sur le fait que les patrons pêcheurs partant à la retraite ne sont pas des philanthropes, et que l'on n'a pas les moyens de s'aligner sur les prix proposés par les armements.

Madame Claudine CABON insiste sur le rôle d'animation de la vente du soir. Monsieur Eric RAPHALEN revient sur la vente de poissons sur étal qui va dans le sens de la réalité économique d'aujourd'hui : frais, authentique, valorisation du métier.

Environnement / cadre de vie : Demande d'information concernant le devenir des ilots arbustifs sur les espaces publics en zone littorale (dunes du Ster et de Pors Carn) ; un programme de plantation est-il envisagé ?

Monsieur Raynald TANTER souhaiterait plus de précisions, notamment sur les endroits concernés. S'agit-il, à Pors Carn, du chantier d'abattage des cyprès effectué par la Communauté de Communes pour le compte du Conservatoire du Littoral ?

Ces arbres présentaient un danger car ils avaient été fragilisés après les tempêtes de 2014. Monsieur Raynald TANTER pense que cela restera à l'état sauvage, tel que cela était auparavant.

Madame Fabienne LE GARS évoque aussi les cyprès situés sur les terrains communaux à « Port de Bouc » qui présentent une menace pour les fondations des maisons voisines.

<u>Équipement</u>: Est-il prévu en 2015 une solution pour équiper les plages du Ster et de la Joie en installations sanitaires correctes ?

Monsieur Raynald TANTER répond qu'il faudra prendre cette demande en compte, car la situation actuelle n'est pas correcte.

Madame Claudine CABON ajoute que c'est l'image d'une commune, que c'est important. Elle évoque des installations modernes installées dans d'autres endroits (exemple : Pors Poulan).

<u>Stationnement</u>: Création de places « handicapés » sur le marché de Saint Guénolé. Monsieur Maurice LE FLOCH dit que ces places sont effectivement indispensables, surtout depuis que l'on a déplacé le parking sur le terre plein du port, à l'ouest. Un espace semble disponible près de la Coopérative Maritime.

Y a-t-il un programme de remise en état des ganivelles du Ster?

Madame Nathalie POULARD informe le Conseil Municipal que les services techniques étudient un programme de remise en place des poteaux avec fil de fer, avec une meilleure implantation au sol.

Monsieur Jean Louis BUANNIC constate que la côte a encore reculé lors de la dernière grande marée.

Madame Nathalie POULARD souligne les méfaits du vandalisme ; ainsi l'été dernier, 200 poteaux ont été brûlés.

LE SECRETAIRE,

LE MAIRE,